

N° 2019/003

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 25 février 2019

Par suite d'une convocation en date du 19 février 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 25 février 2019 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Etaient présents :

	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice  
M. CROS Samuel a donné procuration à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle  
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques  
M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme GIGON Christine

Absents :

M. PARRA Baltazar  
Mme SERRE Océane

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.*

DELIBERATION N° 03 -25/02/2019  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur Le Maire donne la parole à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, qui informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier Municipal en poste à PRIVAS et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

**CONSIDÉRANT** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier Municipal,

**Après** s'être fait présenter par Mme ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2018, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal et l'état des restes à payer.

**APRÈS** en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Jean-Pierre JEANNE,  
Maire.

